

Conseil général de la Loire

Le Président

MONSIEUR JACQUES KINER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
CARSAT RHÔNE-ALPES
35 RUE MAURICE FLANDIN
69436 LYON CEDEX 3

Saint-Etienne, le vendredi 4 mai 2012

Monsieur le Directeur général,

Nos Réf. : JR/MCB

J'ai appris par un courriel adressé aux services du Conseil général de la Loire les nouvelles orientations prises le 12 avril dernier par la Commission d'Action Sanitaire et Sociale de votre organisme et relayées par la presse locale le 22 avril.

Si je m'étonne de la soudaineté de ces décisions applicables dès le 1^{er} mai 2012, je suis plus encore circonspect devant l'absence de concertation avec les Présidents de Conseils généraux de la région Rhône-Alpes, alors même que la prévention de la perte d'autonomie est au cœur de nos politiques départementales.

Je me permets de vous rappeler que le département de la Loire est marqué par une profonde tradition partenariale sur le secteur gérontologique, comme en témoigne la convention départementale de coordination gérontologique qui lie nos deux Institutions depuis plus de dix ans et qui précise les engagements mutuels en termes d'information, de réciprocité des évaluations, de pilotage conjoint des CLIC, de développement de l'offre de service et d'accompagnement de la qualité du maintien à domicile.

Par ailleurs, notre action conjointe s'est vue soutenue par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) autour d'un plan de modernisation de l'aide à domicile de grande envergure.

... / ...

Attesté en Préfecture le 21 mai 2012 par Charles de Gualle, 1^{er} adjoint au Préfet de la Loire, en présence de M. Philippe, 1^{er} adjoint au Préfet de la Loire.

J'exprime donc ma profonde inquiétude sur les effets à court et moyen termes d'un retrait de la politique d'action sociale de votre Caisse de retraite auprès des personnes âgées fragiles relevant des GIR 5 et 6, dans un contexte où la Loire est déjà repérée pour ses indicateurs de santé, socio-économiques en alerte.

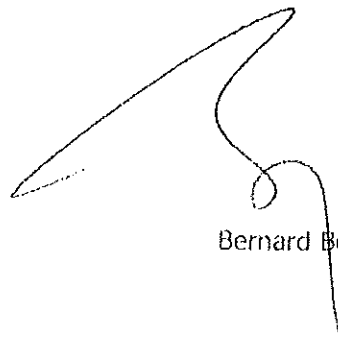
La fin d'ouverture de droits aux prestations d'aides humaines au titre du PAP pour les GIR 6 ou la restriction à 2 heures d'aides humaines maximum par mois pour les GIR 5 ne seront pas sans impact pour le territoire ligérien.

La CARSAT s'est appuyée ces dernières années sur le modèle du département de la Loire pour bâtir son dispositif d'évaluation autour des CLIC, en soutenant financièrement le fonctionnement desdits services ainsi que la prestation d'évaluation réalisée par des professionnels médico-sociaux indépendants. La création prochaine de la Maison Loire Autonomie, reposant essentiellement sur la mise en synergie de l'action des CLIC, ne peut s'envisager sans un soutien de votre organisme, d'autant que l'accompagnement de la prévention (au titre du programme ATOO notamment) figure dans les objectifs prioritaires de ce projet.

Or, les services d'aide à domicile déjà éprouvés par un contexte budgétaire fragile vont être durement impactés par vos nouvelles orientations. Pour les seules fédérations ADMR et UNA Loire, ce sont plus de 600 000 heures réalisées chaque année pour le compte de votre organisme pesant sur plusieurs centaines d'emplois d'intervenants à domicile.

Je souhaiterais donc que vous puissiez reconsidérer votre position et vous propose une rencontre, dans les meilleurs délais, en présence du Vice-président en charge des personnes âgées et de mes principaux collaborateurs, pour étudier ensemble les solutions qui permettront aux personnes âgées de continuer à bien vieillir dans la Loire grâce à l'action conjointe de nos institutions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard BONNE